



Le 1^{er} juillet 2021

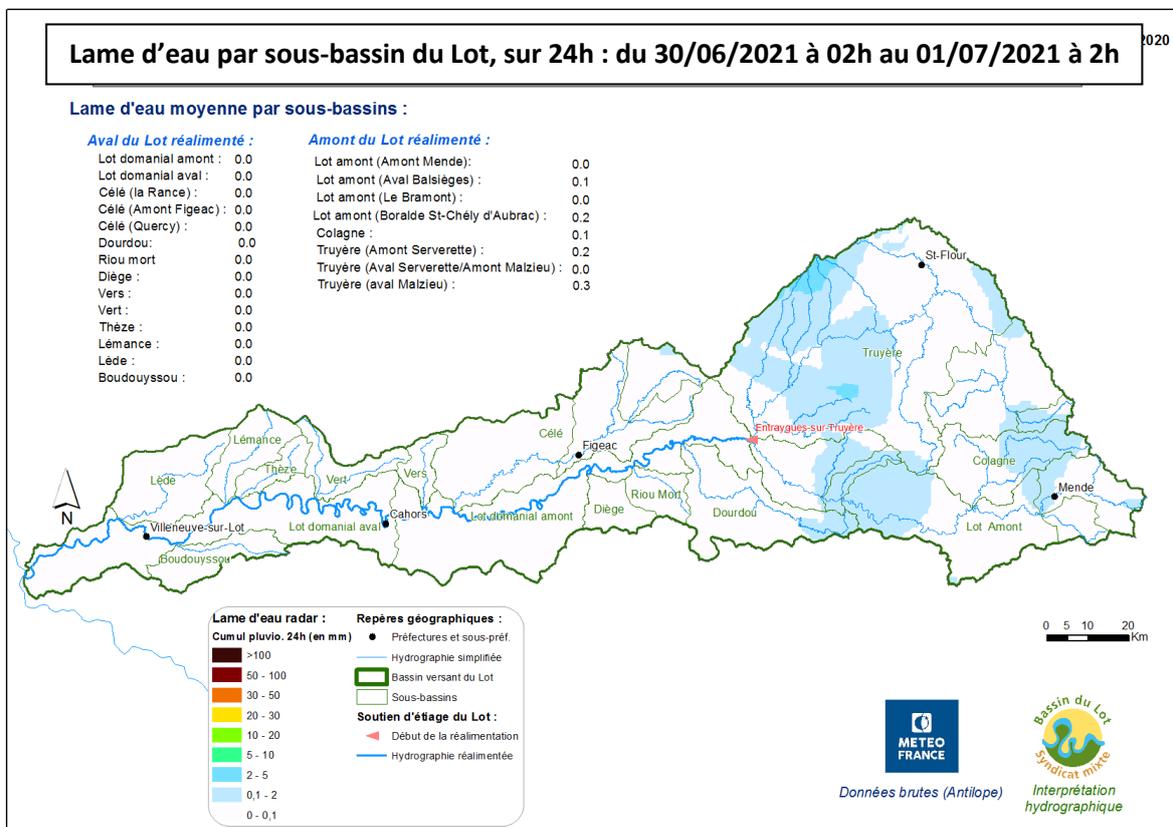
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°1

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h



Pluviométrie sur le bassin :

Les cumuls de précipitations entre novembre 2020 et mai 2021 sont proches de la normale sur le bassin versant du Lot. Le retour des pluies au mois mai a bénéficié aux cours d'eau, après une période de mars à avril particulièrement sèche.

La première partie du mois de juin a été relativement chaude mais l'épisode pluvio-orageux qui s'est déroulé aux alentours du 20 juin s'est accompagné d'un adoucissement des températures.

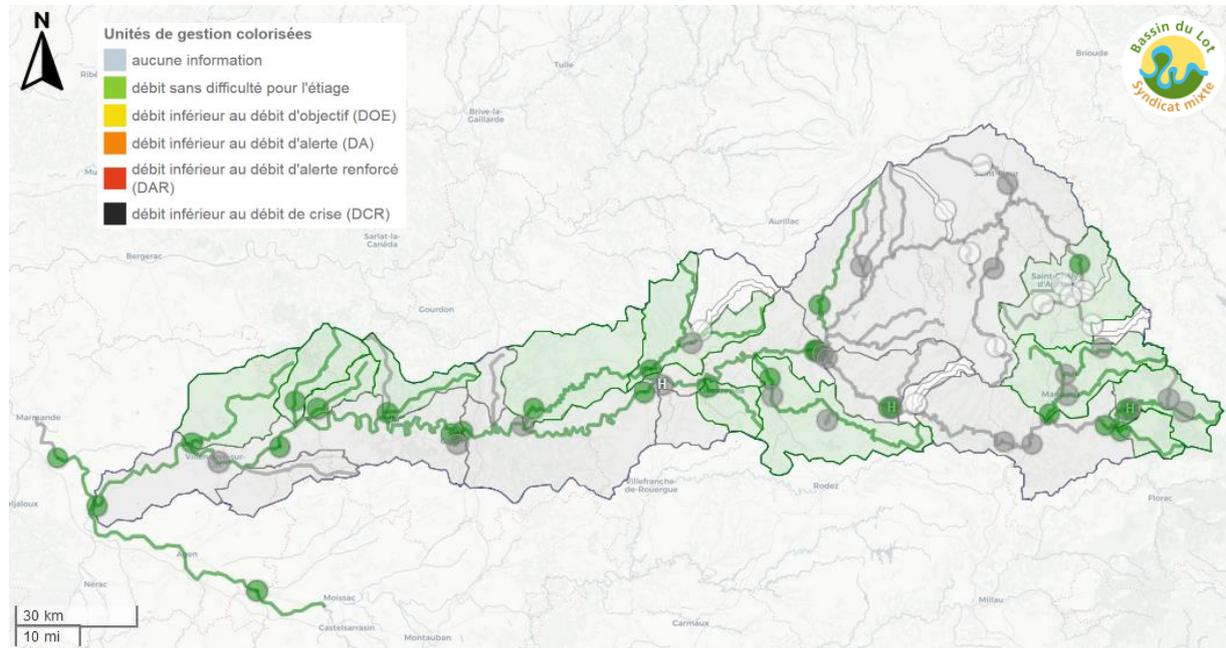
Une dégradation orageuse est prévue en fin de semaine sur l'ensemble du bassin, l'amont pourrait recevoir de 20 à 30 mm selon les secteurs (Lot amont ou Truyère) entre samedi et dimanche.

Hydrologie du bassin :

En lien avec les éléments décrits ci-dessus, la situation hydrologique durant l'automne 2020 et le début d'hiver 2020/2021 était principalement humide sur l'ensemble du territoire. On note toutefois une baisse progressive des débits après la crue début février. Des débits caractérisés par une période de retour de 5 à 10 ans secs ont été observés en mars et avril sur la plupart des secteurs.

La situation hydrologique en ce début de campagne de soutien d'étiage est très variable, en réaction aux épisodes pluvieux. La contribution des principaux affluents du Lot est soutenue, notamment celle du Célé, et les débits du Lot domaniaal sont confortables.

Cette semaine, aucune station n'a franchi ses débits seuils.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 1^{er} juillet 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Débits moyens journaliers

Afficher uniquement les stations ayant dépassé un seuil

| Station ↓ | Unité de gestion | 21 Jun | 22 Jun | 23 Jun | 24 Jun | 25 Jun | 26 Jun | 27 Jun | 28 Jun | 29 Jun | 30 Jun |
|---|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Aucune station n'a dépassé de seuil sur cette période | | | | | | | | | | | |

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot du 21 juin au 30 juin 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/seuils/>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

Aucun arrêté réglementant les prélèvements d'eau n'est en cours sur le bassin du Lot.

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Faycelles du 24 juin au 1^{er} juillet 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère est régulière depuis une semaine. Les éclusées ressenties à Entraygues-sur-Truyère sont de faible à moyenne amplitude (amplitude maximum de 60 m³/s) et le débit maximum relevé était de 86.7 m³/s le 25 juin.

Des franchissements de débits seuils en débits instantanés ont été observés à Faycelles (cf. graphique ci-dessus) entre deux éclusées de la branche Lot amont-Truyère.



Il sera important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison, grâce aux pluies de l'hiver dernier et des mois de mai et juin. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir quant au stock disponible pour le soutien d'étiage.

Les niveaux de remplissage des retenues seront transmis toutes les semaines (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

- Irrigation :

L'irrigation a débuté précocement au mois d'avril compte tenu d'un début de printemps doux et sec. L'humidité des mois de mai et juin a permis de suspendre les tensions autour de la ressource, même si de premières restrictions des usages de l'eau ont été prises sur certains affluents du Célé à la mi-juin (elles ont été levées depuis). L'irrigation des cultures devrait redémarrer d'ici une dizaine de jours en fonction des conditions météorologiques.

- Navigation :

○ **Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ **Département du Lot :**

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

Section de voie Soturac – Albas

- **Ouverture retardée**

○ **Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques devraient augmenter progressivement sur le Lot durant les semaines à venir.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.



Consigne de soutien d'étiage :

La première consigne de soutien d'étiage a été passée le lundi 28 juin à **10 m³/s** pour une application le jeudi 1^{er} juillet 00h. Elle est maintenue à **10 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 2 juillet 00h. Elle sera revue le lundi 5 juillet pour le mardi 6 juillet 00h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 8 juillet 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 01/07/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

| | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche | Lundi | Mardi |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 24-juin-21 | 25-juin-21 | 26-juin-21 | 27-juin-21 | 28-juin-21 | 29-juin-21 | 30-juin-21 | 1-juil.-21 | 2-juil.-21 | 3-juil.-21 | 4-juil.-21 | 5-juil.-21 | 6-juil.-21 |
| Consigne SMBL à Entraygues-aval (12) | Consigne | | | | consigne | | | Consigne | | | | Consigne | |
| QNR à Entraygues* | | | | | | | | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | |
| Entraygues-aval (EDF) (12) | 92.3 | 59.5 | 38.4 | 27.5 | 27.1 | 30.8 | 43.4 | | | | | | |
| Entraygues-Roquepailhol (12) | 23.8 | 50.1 | 26.4 | 25.2 | 32.1 | 14.0 | 23.9 | | | | | | |
| Faycelles (46-12) | 31.4 | 48.7 | 29.1 | 31.1 | 28.7 | 16.7 | 34.8 | | | | | | |
| Faycelles (46-12) | 36.6 | 52.3 | 39.0 | 26.0 | 49.5 | 26.1 | 23.5 | | | | | | |
| Cahors-Lacombe (46) | 79.6 | 82.5 | 72.4 | 46.6 | 108.0 | 87.9 | 60.5 | | | | | | |
| Coutet (EDF) (47) | 72.9 | 121.0 | 101.0 | 80.8 | 87.0 | 150.0 | 97.1 | | | | | | |
| Aiguillon-Ville (47)* | 78.6 | 135 | 111 | 99.7 | 97.1 | 171 | 108 | | | | | | |

*Station d'Aiguillon influencée car le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m3/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

| RETENUE | DATE | COTE | Par rapport à la cote |
|------------|--------|--------|-----------------------|
| Grandval | 1-juil | 729.05 | +3.05 |
| Sarrans | 1-juil | 635.64 | +5.64 |
| Maury | 1-juil | 586.57 | +3.07 |
| Castelnaud | 1-juil | 413.22 | +2.72 |

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
 233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

28/06/2021



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

01/07/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 1

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 2 JUILLET 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 2

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 2 JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 6 JUILLET 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE